Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'Etat le 19 avril 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

Extrait du registre des délibérations

-----

## Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DAC 285 Subvention (4.000 euros) à l'association L'Apprenti Musicien (12e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

-----

## Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivant ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association L'Apprenti Musicien ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 30 mars 2021;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 30 mars 2021;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

## Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement de 4.000 euros est attribuée à l'association L'Apprenti Musicien, 4, rue de Bercy, 75012 Paris, pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2021 (2021\_02750/4721).

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021.

La Maire de Paris,

Aune Hidale=

**Anne HIDALGO**